

ÉTUDE

350^{ème} Anniversaire de la remise des Règles Communes

La vie commune correcte entre nous

La Communauté dans les Règles Communes

par Julio Suescun Olcoz, C.M.

0. Introduction

La vie communautaire en sa conception même et en ce qui concerne les relations d'obéissance avec les supérieurs et de charité avec les confrères, est sans aucun doute un des aspects de notre vie qui ait le plus évolué, depuis le jour où les Règles Communes nous ont été remises, le 17 mai 1658.

Ces Règles, Saint Vincent les a vécues, réfléchies et rédigées à partir de sa formation humaine et théologique personnelle. Comme nous l'avons dit plus d'une fois, il fut un fils de son époque, il subit les influences de son milieu, ce qu'il apprit, il l'apprit de la bouche de ceux qu'il considérait comme ses maîtres et il fut toujours soucieux de rester attentif à la manifestation de la volonté de Dieu dans les événements de chaque jour et dans l'opinion de ceux qui partageaient avec lui la même préoccupation de l'établissement du royaume de Dieu parmi les hommes. Trois siècles et demi de réflexion de la part de l'Église, éclairés par l'Esprit du Seigneur, qui culminent dans la Théologie de l'Église selon Vatican II et se prolongent dans la réflexion théologique post-conciliaire, nous fournissent une perspective, très claire, nous permettant de considérer les mêmes réalités et les mêmes concepts que Saint Vincent exposa dans les Règles Communes. Si nous relisons ces réalités à la lumière de la réflexion pos-

térieure de l'Église, nous sommes capables de retrouver les valeurs que Saint Vincent et ses contemporains n'avaient pas su découvrir. Nous pourrions presque nous risquer de parler d'un sentiment latent dans les Règles Communes qui ne se découvre qu'à la lumière des réflexions postérieures. La chose nous arrive surtout, je dirais, en ce qui concerne la réalité de la Communauté. Bien qu'il soit possible de déduire clairement que les missionnaires vivaient en communauté, le mot de *communauté* lui-même apparaît à peine dans tout le texte des Règles Communes. On trouve des références aux choses mises en commun (*in communi deposita*)¹ au service de chacun, selon les nécessités, on dit que Notre Seigneur réunit les Apôtres et les Disciples et leur donna quelques règles pour les aider à vivre harmonieusement entre eux (*congregasset in unum, nonnulla recte inter se convivendi praecepta ipsis tradidit*)² et qu'il veillait au maintien du silence dans la conviction qu'une communauté consacrée à Dieu (*ut comunitas Deo dicata*)³ ne pourrait persévérer sans une règle de silence. Telles sont les trois références les plus proches du concept même de communauté. En revanche dans les nouvelles Constitutions et les nouveaux Statuts, le terme même de *communauté* apparaît 44 fois, auxquelles il faut encore ajouter 7 de plus où il est au pluriel.

Ces réflexions ont pour but d'attirer l'attention sur le fait que dans les Règles Communes, même si le concept de Communauté ne revêt pas la précision et les développements qu'il a conquis dans la réflexion postérieure de l'Église, certains éléments que nous considérons de nos jours comme constitutifs, se retrouvent déjà suggérés et certains même assez développés. Je ne prétends pas que tout ait déjà été dit dans les Règles Communes, ni beaucoup moins, mais que quelque chose de ce que nous avons dit aujourd'hui sur ce thème, nous le trouvons déjà mentionné, et dans certains cas avec le maximum de clarté, dans le texte des Règles Communes. C'est cela la survie que nous réclamons pour les Règles Communes. Bien qu'elles n'aient plus aucune valeur juridique, elles peuvent toutefois continuer encore à fournir une forte impulsion à la fidélité de la Congrégation de la Mission et de chacun des missionnaires, au sein d'une Communauté pour la Mission, dans l'Église.

¹ R.C. III, 6.

² R.C. VIII, 1.

³ R.C. VIII, 4.

1. Une Communauté de Disciples du Christ

Dès le premier numéro des Constitutions il apparaît avec la plus grande clarté que la condition propre du missionnaire est celle d'être quelqu'un qui a choisi de suivre Jésus Christ, *le premier missionnaire, envoyé dans le monde pour sauver le genre humain*⁴ Une fois signalée cette finalité de l'Incarnation, la finalité de la Congrégation et de chacun de ses membres se concrétise dans une continuation de la Mission de Jésus Christ: Faire ce qu'il a fait et le faire comme lui-même l'a fait. *Cette petite Congrégation entend imiter, à la mesure de son peu de forces, le Christ Seigneur, tant dans ses vertus que dans ses travaux en vue du salut du prochain*⁵.

Imitation et suite

On a beaucoup écrit sur la différence qu'il peut exister entre imiter et suivre. Les partisans du premier verbe en appellent à la littérature traditionnelle de l'Église qui a utilisé le terme 'imiter' ou imitateurs pour désigner les meilleurs disciples de Jésus Christ. Ceux-là ne se sont jamais rendus compte du danger, pour les imitateurs de Jésus Christ, de regarder leur maître comme une réalité aussi lointaine et distincte que peut l'être une mauvaise copie du chef d'œuvre artistique qu'elle prétend reproduire. Ils ont d'abord pensé à Jésus Christ en termes d'une relation de proximité, de participation à son esprit, de communion. Leur but, c'est de réussir à faire en sorte que le Christ vive en eux, selon la formule de Saint Paul. Ceux qui se présentent comme les partisans de l'emploi du verbe 'suivre' disent que leur façon de parler exprime mieux la proximité, l'intériorité de certaines façons de faire qui ne se contentent pas de copier quelque chose d'extérieur, mais naissent de la conviction de marcher sur les traces mêmes du Christ. Si nous en restons à la surface de l'image, tant l'imitation que la marche à la suite du Christ nous paraîtront insuffisantes, parce que ni la copie ne s'identifiera avec le modèle, ni celui qui suit avec celui qui précède. Ce dont il s'agit, c'est d'une survivance, d'une présence due à la connaissance et à l'amour, ce que Saint Paul a exprimé par les mots *Je vis, mais non, ce n'est pas moi; c'est le Christ qui vit en moi*⁶.

Saint Vincent, en accord avec la littérature de son temps, a utilisé dans les Règles Communes le mot 'imiter', mais il en a creusé le sens

⁴ R.C. I, 1.

⁵ R.C. I, 1.

⁶ Gal 2, 20.

grâce aux images qui parlent d'empoigner les mêmes armes que Jésus Christ⁷ ou de se revêtir de l'esprit de Jésus Christ⁸, grâce auxquelles il proposait à ses lecteurs de faire en sorte que le Christ continue à vivre et à agir dans la vie des missionnaires, qui ont été choisis *comme instruments au moyen desquels le Fils de Dieu poursuit l'œuvre qu'il a réalisée sur la terre*⁹.

Se revêtir de l'esprit de Jésus Christ¹⁰, entreprise à laquelle doit s'employer en toute urgence le missionnaire, cela exige une restructuration de la façon de penser, de sentir et d'agir telles que, surmontant ses propres tendances naturelles ou les invitations du monde, le missionnaire accepte de les convertir en expression de la façon de penser, de sentir et d'agir de Jésus Christ. *Souvenez-vous, père*, écrit-il au P. Portail, *que nous vivons en Jésus Christ par la mort de Jésus Christ, et qu'il nous faut mourir en Jésus Christ par la vie de Jésus Christ, et que notre vie doit être cachée en Jésus Christ et remplie de Jésus Christ, et que, pour mourir comme Jésus Christ, il faut vivre comme Jésus Christ*¹¹. Et sans sortir du texte même des Règles Communes, nous nous rendons compte que pour Saint Vincent, se revêtir de l'esprit de Jésus Christ consiste à vivre la fidélité aux Règles, parce qu'elles nous décrivent la façon de sentir, de penser et de faire de Jésus Christ que le missionnaire doit reproduire. *L'esprit de Jésus Christ, qui brille surtout dans les enseignements évangéliques, dans sa pauvreté, sa chasteté et son obéissance; dans son amour pour les malades; dans sa modestie; dans le genre de vie et d'agir qu'il enseigne à ses disciples; dans ses manières quotidiennes; dans ses pratiques journalières de piété; dans les missions et dans les autres activités qu'il mena avec les gens*¹². Saint Vincent a énuméré tous et chacun des chapitres des Règles Communes. A ses yeux les vivre avec authenticité, c'est vivre en se revêtant de l'esprit de Jésus Christ. C'est pourquoi il a pu dire que *Jésus Christ est la Règle de la Mission*¹³.

Faire ce qu'il a fait et le faire comme lui-même l'a fait, c'est ce qu'il nous demande dans les Règles Communes. En elles on contemple Jésus Christ à partir de la perspective propre de la participation particulière à l'esprit de Jésus Christ que Vincent de Paul a reçue par

⁷ Cf. R.C. II, 18.

⁸ Cf. R.C. I, 3.

⁹ SV XII, 80.

¹⁰ Sur ce thème, voir ERMINIO ANTONELLO, "Revestirse del espíritu de Jesucristo, en el pensamiento de San Vincenzo", dans *Vincentiana*, Année 52, n. 3, Mai-Juin 2008, pp. 170-186.

¹¹ SV I, 295.

¹² R.C. I, 3.

¹³ SV XII, 130.

la grâce de la vocation. A partir de cette perspective il est possible de configurer une manière chrétienne particulière de suivre le Christ, adaptée à ceux qui se sentent appelés à poursuivre la mission de Jésus Christ évangélisant les pauvres comme l'a fait Vincent de Paul. Le Chapitre II, qui traite des Maximes Evangéliques, décrit comme suit cette particularité: «*Toutes ces maximes évangeliques dont nous avons parlé jusqu'à maintenant, il nous faut les observer dans la mesure où nous le pouvons, car elles sont très saintes et très utiles. Mais certaines d'entre elles sont plus adaptées pour nous, très spécialement celles qui ont rapport à la simplicité, à l'humilité, à la douceur, à la mortification et au zèle. La Congrégation doit s'engager très soigneusement à cultiver et à pratiquer ces vertus, car ces cinq vertus sont comme les facultés de l'âme de la Congrégation et elles doivent animer toutes nos actions*»¹⁴.

Une suite dynamique

L'obligation de suivre Jésus Christ acquiert dans les Règles Communes une expression dynamique que Saint Vincent réussit à imprimer sur le sceau et le tampon, comme sur la devise qu'il nous laissa en héritage. L'image est celle du Christ parcourant le monde, entouré par le texte évangélique qui dit «*Evangelizare pauperibus missit me*»¹⁵. Le chemin de la Congrégation de la Mission, c'est un chemin missionnaire à la suite du Christ qui «*parcourait toutes les villes et les villages, enseignant dans leurs synagogues, proclamant la Bonne Nouvelle du Royaume et guérissant toute infirmité et toute souffrance*»¹⁶. C'est cela qui sera; selon les Règles Communes, la fonction propre des missionnaires prêtres, à laquelle les frères apporteront leur aide selon leur condition propre¹⁷. C'est donc alors que le missionnaire doit apparaître comme poussé par le dynamisme de son esprit, car les cinq vertus par lesquelles la Congrégation entend exprimer son esprit¹⁸ ressemblent *aux cinq belles petites pierres de David, avec lesquelles, en frappant du premier coup le Goliath infernal, nous le vaincrons au nom du Dieu des armées, et nous soumettrons les Philistins, c'est à dire les pécheurs, au service de Dieu*¹⁹. Et toutefois ce n'est pas ainsi que s'achèvera la suite du Christ, puisque la Congrégation de la

¹⁴ R.C. II, 14.

¹⁵ Lc 4, 18.

¹⁶ Mt 9, 35.

¹⁷ Cf. R.C. I, 2.

¹⁸ Const. C.M., n. 7.

¹⁹ R.C. X, 12.

Mission se propose d'*imiter Jésus Christ en tout ce qu'il a fait et enseigné*²⁰. C'est pour cette raison que dans chacune des dispositions qui sont données aux missionnaires Jésus Christ apparaît comme l'exemple achevé de ce qui est cherché à réaliser dans le missionnaire. Jésus Christ ayant fait telle ou telle chose, le missionnaire en fera autant. Et il s'efforcera de le faire comme lui-même l'a fait, parce que la Congrégation de la Mission se propose aussi de « *l'imiter en tout ce qu'il a fait de bien* »²¹. Il suffit d'une simple lecture du texte bref des Règles Communes pour arriver à la conviction que ce que veut Saint Vincent, c'est que chaque missionnaire se propose d'être un prolongement du même Christ, dans sa façon de se livrer au travail de la mission, dans sa relation avec Dieu, dans sa manière de se comporter avec autrui. C'est pourquoi il signale comme première fin de la Congrégation, d'avoir à « *se dévouer à la propre perfection, en essayant de pratiquer à la mesure de ses forces, les vertus que ce divin maître a voulu nous enseigner en parole et en exemple* »²².

Pour atteindre la perfection propre du missionnaire

Pour Saint Vincent la perfection propre ne peut pas se concevoir en marge de sa propre vocation ou contre elle. Se souvenant de la doctrine de Saint François de Sales, il répète fréquemment que l'évêque n'a pas le droit de négliger ses obligations pastorales pour se dédier à la contemplation comme un chartreux, ni le chartreux d'abandonner la solitude pour se mettre à parcourir les routes afin d'annoncer l'Évangile²³. Le missionnaire atteindra à la perfection en réalisant les exigences de sa vocation, en suivant Jésus Christ comme le lui signalent les divers chapitres des Règles. C'est en cela que consiste la suite de Jésus Christ évangéliste des pauvres et la volonté de reproduire ses attitudes et ses actions quand il s'agit de prier le Père et de servir les hommes, dans un amour révérentiel envers le Père, un amour de compassion pour les pauvres et la confiance en la divine providence. Et sa conviction est telle qu'il citera aux Filles de la Charité l'autorité du Pape Clément VIII qui propose la fidélité aux Règles comme critère suffisant pour la canonisation, sans requérir quelque autre miracle²⁴.

²⁰ R.C. XII, 1.

²¹ R.C. XII, 1.

²² R.C. I, 1.

²³ Cf. SV X, 585.356-357.

²⁴ Cf. SV X, 353.365.409.

2. Réunis en vue de la Mission de la Communauté

Relisant l'histoire des débuts de la Congrégation de la Mission, à partir de l'expérience originale que le même Saint Vincent situe lors de son séjour à Gannes-Folleville, en passant par le contrat d'association des premiers missionnaires ou la Bulle Salvatoris Nostri qui approuve la Congrégation, on se convainc que Saint Vincent a toujours pensé à une communauté pour la Mission.

Les Règles Communes signalent comme deuxième et troisième fins de la Congrégation, évangéliser les pauvres, surtout ceux de la campagne et aider les ecclésiastiques à acquérir la science et les vertus propres de leur état²⁵. C'est ainsi que Saint Vincent conçut la mission, à la suite du Christ, tout en répondant aux nécessités que son expérience lui avait fait découvrir dans le peuple et dans l'Église. En réalité il s'agissait de faire avancer, dans une circonstance concrète de temps et de lieu, la suite du Christ envoyé par le Père pour sauver le genre humain. Dans la même ligne d'une ouverture à la volonté salvifique de Dieu et à la réalité concrète, la Congrégation a été capable de reformuler sa fin, dans les nouvelles Constitutions, *en se préoccupant de la volonté de Dieu qui se manifeste de façon spéciale dans les nécessités des pauvres de la société actuelle, comme alors elle se manifesta à Saint Vincent*²⁶.

L'objet de cette étude n'est pas de reformuler la fin dans les Constitutions de la CM, en ce temps d'après-concile, mais de nous recentrer sur certains éléments communautaires qui ont été recueillis dans les Constitutions actuelles et qui d'une certaine façon étaient déjà notés dans les Règles Communes, avec leurs réussites et leurs déficiences.

La soumission au Supérieur

Un des chapitres importants dans une communauté pour la mission doit être celui des activités ou ministères qui se réalisent dans cette communauté. Le chapitre XI des Règles Communes traite des Missions et autres ministères de la Congrégation en faveur du prochain. Et il se peut fort bien qu'ici on remarque plus qu'ailleurs, un déphasage entre le texte et la mentalité actuelle, en ce qui concerne les relations entre les membres de la communauté. Il peut résulter que dans une communauté pour la mission, l'activité soit tellement concentrée entre les mains du supérieur, ou de l'autorité en général,

²⁵ Cf. R.C. I, 1.

²⁶ Const. C.M., *Introduction*.

qu'il semble que l'individu ne puisse plus rien faire par lui-même : on a l'impression que ni son point de vue, ni ses initiatives, ni ses préoccupations ou ses inquiétudes, ni ses valeurs personnelles ne comptent plus du tout. Il y a beaucoup de choses à faire, et de très importantes, mais il semble que l'un ou l'autre ne peut rien faire, si le supérieur ne pense pas à lui nommément ou ne le juge pas apte ou lui préfère un autre. Il ne reste plus à cet individu que la disponibilité de la lime entre les mains de l'ouvrier²⁷, à la façon d'un instrument auquel il ne reste plus d'autre sort que d'aller rouiller dans la caisse à ferraille par manque d'usage.

Si à partir d'ici nous passons à la description des relations d'obéissance exposées dans le chapitre V des Règles Communes, la situation peut devenir pire. Le Supérieur apparaît alors comme patron et maître des choses et nous dirions presque même des personnes ; on est supposé devoir lui donner une soumission de jugement et de volonté avec une sorte d'obéissance aveugle ; il commande toujours pour le bien et il faut faire attention non seulement à sa volonté expresse, mais même à ses simples intentions²⁸.

Nous ne prétendons pas voir ici les principes de responsabilité, de participation ou de subsidiarité qui n'ont trouvé de formulation adéquate que dans la théologie de la vie consacrée de l'après-concile, et qui fréquemment dans la pratique apparaissent encore plus comme des idéaux à poursuivre que comme des buts déjà atteints. C'est qu'il ne semble pas que l'on ait seulement repris une façon d'agir qui, chez Saint Vincent, était pourtant si fréquente que nous pourrions presque la qualifier d'ordinaire.

La pratique de Saint Vincent

L'élaboration du texte des Règles Communes, tel que l'expose le P. Koch²⁹ représente un long travail, ouvert à une large consultation qui comprit jusqu'à des examens personnels de certains missionnaires, en passant par des révisions de groupe et aboutissant jusqu'à l'Assemblée Générale. Il faut aussi tenir compte du fait que nous ne possédons approximativement qu'un tiers des lettres écrites par Saint Vincent, ce qui laisse à supposer que la consultation sur ce thème fut encore plus vaste.

²⁷ Cf. R.C. V, 2.

²⁸ Cf. R.C. V, 2.

²⁹ BERNARD JEAN KOCH, "L'élaboration des *Règles Communes* de la Congrégation de la Mission", dans *Vincentiana*, Année 52, n. 5, Septembre-Octobre 2008, pp. 427-442.

Dans les conseils donnés au jeune missionnaire le P. Antonio Durando nommé supérieur du séminaire d'Adge à 27 ans, se profile une manière spéciale d'exercer la charge, manière très éloignée de ce qui est décrit dans les règles communes. Le supérieur doit rester uni à Dieu, parce que *il convient que Jésus Christ travaille avec nous, ou bien nous avec lui; que nous agissions en lui, et lui en nous; que nous parlions comme lui et avec son esprit*, et cela parce que *c'est là que se trouve le garde-manger d'où il pourra extraire les instructions dont il a besoin pour accomplir comme il faut les obligations qui seront les siennes*, en priant Dieu pour les besoins des autres, *sûr que vous obtiendrez plus de résultat avec ce moyen qu'avec tous les autres*; échappant ainsi à la tentation de paraître supérieur ou d'être le patron, mais *en se comportant parmi eux comme l'un au milieu de tant d'autres*; disposé à rapporter à Dieu tout le bien qui se fait parmi nous; et au contraire, de nous attribuer à nous-mêmes tout le mal qui survient dans la communauté; en nous mettant d'accord pour penser que *tous les désordres proviennent principalement du supérieur qui, par sa négligence ou son mauvais exemple, introduit le désordre, de la même façon que tous les membres du corps vont mal quand la tête est malade*³⁰.

Et quand le P. Etienne Blatiron, supérieur à Gênes, se lamente du fait que, à ce qu'il semble, ses missionnaires sont moins soumis que les personnes de l'extérieur, Saint Vincent les excuse en rappelant que la nouveauté est toujours attirante et que ceux qui doivent patienter un jour ou deux sur la même brèche ne profitent pas de cette nouveauté; et il ajoute cette sage et compréhensive recommandation: *si les vôtres se lassent du travail ou ont du mal à obéir, il faut les supporter; obtenez d'eux dans la douceur tout ce que vous pourrez. En réalité il convient d'être fermes pour obtenir ce qui a été proposé; mais servez-vous des moyens convenables, agréables et doux pour cela*³¹. La raison en est que le missionnaire, même dans le poste de supérieur, et peut-être surtout dans ce cas, doit être *un homme plein de miséricorde*³².

S'il y a une telle différence entre le texte et la pratique de Saint Vincent, qu'est-ce qui peut encore durer aujourd'hui des Règles Communes, en ce qui concerne la communauté? C'est ici qu'il nous faut projeter la lumière de la réflexion actuelle de l'Église et de la Congrégation sur elle. La Mission et chacune des activités qui s'y réalisent, est Mission de la Congrégation laquelle participe à la même Mission

³⁰ SV XI, 342-351.

³¹ SV IV, 75.

³² SV XI, 341.

de l'Église. Aucun individu ne peut programmer la mission à son goût, ni prétendre imposer sa propre vision des choses, ni sa propre manière de les faire, ni ses propres initiatives. Le supérieur est le lien de connexion entre les différentes façons de voir et les diverses initiatives, qui sont parfois en opposition. La relation avec lui peut être considérée comme un exercice de discernement, afin que chacun soumette à l'autorité de l'unique Seigneur Jésus au nom de qui la communauté s'est réunie. Et s'il est bien vrai qu'au discernement communautaire tous les membres de la Communauté doivent participer, souvent l'unique moyen pratique de faire avancer les décisions, c'est de les restreindre à un petit nombre, y compris à l'autorité du supérieur.

Toutes ces idées ne sont pas exprimées dans les Règles Communes. A partir d'elles, cependant, le texte des Règles Communes acquiert une nouvelle valeur qui va plus loin que la matérialité de la lettre.

3. En participant à la Mission de l'Église

Sur ce sujet non plus, nous ne pouvons pas espérer du texte des Règles Communes une exposition de la théologie de l'Église locale comme événement et réalisation de l'Église Universelle, ni de la communauté en tant que cellule vivante de l'Église, participante de sa vie et de sa mission. Cela est apparent, avec plus ou moins de chance, dans le texte des Constitutions actuelles. Dans les Constitutions approuvées par l'Église, notre participation particulière à sa vie et à sa mission est apparente. L'individu s'insère dans l'Église à travers et à partir de son insertion dans la communauté et cela se passe en conséquence de sa fidélité à son charisme. Notre insertion dans la vie de l'Église n'est pas plus intense ni plus claire à partir d'un dénominateur commun flou nous rendant égaux, en matière d'exigences et de tâches, à tous les fidèles. L'Église approuve pour nous une forme de vie et une mission, en tant qu'expression de sa vie à elle et de participation de sa mission à elle. Être fidèles à l'Église, c'est être fidèles à ce genre de vie et à cette mission qu'elle nous a confiés.

Tout cela n'apparaît pas non plus dans les Règles Communes. Mais on y trouve suffisamment accentuées notre appartenance à l'Église et notre soumission à son autorité. Nous devons l'obéissance au Pape et aux évêques dans les diocèses de qui la Congrégation a pu se trouver établie, même si dans ce cas on ajoute « *selon notre institut* »³³, parce que l'Évêque n'a pas la compétence pour modifier quoi

³³ R.C. V, 1.

que ce soit de ce qui a été approuvé dans nos Constitutions. En plus, nous aurons soin de ne rien entreprendre dans les paroisses sans le consentement des curés³⁴. Ceux qui vont en mission auront soin de porter avec eux la preuve qu'ils ont été envoyés par monseigneur l'Evêque à qui ils sont supposés également rendre compte de ce qu'ils ont fait³⁵.

Telle est la manière dont les Règles Communes décrivent notre insertion dans l'Église. Pourvu qu'elle soit suffisante en ce qui concerne la connexion de la Congrégation avec l'activité hiérarchisée de l'Église, elle ne sera pas théologiquement très profonde.

4. En relation fraternelle des membres entre eux

Le chapitre VIII est un autre chapitre dans lequel sont notés d'une manière ou d'une autre les éléments communautaires, sous le titre « Au sujet du comportement mutuel entre les nôtres ». Bien que ce chapitre abonde en normes traitant de la manière et des moments où il est possible de parler, ont été inclus dans ce chapitre de nombreux autres points sur ce que le terme latin de « *conversatio* » intègre dans les relations entre nous.

La première chose qui apparaît dans ce chapitre, c'est la personne de Jésus réunissant les apôtres et leur donnant des règles en vue de régler la vie commune entre eux. On trouve cité comme exemple ce point: *qu'ils s'aiment entre eux, qu'ils se lavent les pieds les uns aux autres; que lorsqu'ils ont eu quelque désagrément entre eux ils se réconcilient le plus vite possible; qu'ils se déplacent toujours deux par deux, et finalement, que celui qui désire être le plus grand parmi eux, se fasse le plus petit de tous, et autres choses du même genre*³⁶.

Cette représentation de Jésus avec ses apôtres est particulièrement importante. Il a fallu attendre la rénovation du CIC de 1983 pour que notre style de vie soit reconnu de façon satisfaisante dans la législation de l'Église. De la Congrégation sans vœux (sans vœux religieux), qui était le titre correspondant à notre situation dans le Code de 1917, nous sommes passés à la catégorie de « Communauté de Vie Apostolique ». Le terme « Vie apostolique » fait directement référence à ce genre de vie de Jésus avec les apôtres et les disciples qu'il choisit lui-même, et du nombre desquels, il institua le groupe des douze, pour être avec lui et se voir envoyés prêcher³⁷.

³⁴ Cf. R.C. V, 1.

³⁵ Cf. R.C. XI, 5.

³⁶ R.C. VIII, 1.

³⁷ Cf. Mc 3, 13-14.

La série de règles établies par Jésus que cite Saint Vincent pour cette première Communauté de Vie Apostolique, comprend des normes, lesquelles si elles sont appliquées à notre communauté missionnaire, feraient un beau manuel pour bien vivre ensemble. Ce sont des normes d'amour mutuel, de service, de pardon et de réconciliation, de collaboration, de condescendance, sans lesquelles aucune communauté chrétienne ne pourrait subsister.

L'amour fraternel

L'amour fraternel est à la base de toute communauté chrétienne. C'est l'amour de Dieu qui a été déversé dans nos cœurs par l'Esprit qui nous a été donné³⁸ et qui nous permet d'aimer comme Jésus. La formule *comme je vous ai aimés*³⁹, signale une mesure juste à la fin du parcours de la vie humaine de Jésus, ce qui nous permet de comprendre tout ce qu'il a fait pour nous et que nous devons à notre tour faire pour nos frères. Le fait de se laver les pieds n'est rien de plus qu'un geste qui, bien compris, désigne une attitude constante de service par laquelle on se montre prêt à se livrer, à donner sa vie, à se dépouiller, fût-ce de sa propre vie, pour le frère.

Saint Vincent avait déjà signalé dans le Chapitre II des Règles Communes, les actes d'amour qui doivent être continuellement pratiqués dans la communauté. C'est une liste reprise de Saint Paul que Saint Vincent souligne en disant : *tout cela, il s'agit de le faire en permanence, tant que rien ne vient s'y ajouter qui s'opposerait aux commandements de Dieu ou de l'Église, ou soit contre les Règles ou Constitutions de notre Congrégation*⁴⁰. Dans la dernière Cène il n'y a rien à noter. L'exemple du Maître s'impose. *Vous comprenez ce que j'ai fait avec vous ? Alors bien heureux êtes-vous si vous le faites*⁴¹.

A la manière d'amis qui s'aiment et vivent ensemble

La vie commune entre les missionnaires est proposée par Saint Vincent en une phrase heureuse : à la façon de bons amis. Cette phrase toutefois mérite quelques remarques. L'objectif que propose Saint Vincent pour la communauté n'est pas une simple amitié, mais le grand respect avec lequel nous devons nous traiter les uns les

³⁸ Rom 5, 5.

³⁹ Jn 13, 34.

⁴⁰ R.C. II, 12.

⁴¹ Jn 13, 12.17.

autres afin que la charité fraternelle et la sainte union demeurent toujours vivantes entre nous⁴². Les amis auxquels Saint Vincent fait référence s'aiment et vivent ensemble. La raison de l'amitié est la vie commune à laquelle nous a amenés la conviction d'un même appel à partager une même mission. C'est pourquoi l'amitié dans la communauté doit être ouverte, étendue à tous ceux qui vivent ensemble en réponse au même appel, sans qu'aucun d'eux ne puisse être exclu. L'amour, qui est le moteur qui a mis en marche la réponse à l'appel, acquiert alors dans les relations fraternelles la chaude couleur de l'amitié. Une même réponse au Dieu qui appelle s'ouvre au zèle dans la mission et à l'amitié entre les frères.

Le vécu durable et toujours en croissance de la charité et la sainte union que Saint Vincent propose comme fondement de notre vie commune correcte exigent un grand respect mutuel. Le respect naît de la valorisation de l'autre, et pas seulement comme personne différente mais comme présence du Seigneur qui nous accompagne dès que nous sommes réunis en son nom. Comme premier pas, le respect exige que nous dépassions une simple spontanéité inéduquée, de sorte que chacun se comporte non comme cela lui chante, mais toujours avec attention à autrui. Le respect inclut une acceptation positive de la différence qui nous permette non seulement de la tolérer, parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, mais de l'accepter comme un don dont Dieu a enrichi la Communauté. A la suite de cette valorisation positive de l'autre comme différent, se présente la nécessité de l'aider à croître dans sa condition personnelle pour le bien de la communauté, y compris le sacrifice éventuel de son propre abandon de soi. Et c'est ici que se fonde la valeur de la condescendance, non pas comme une tolérance de qui se sent forcé à tout supporter, mais à partir de la générosité de la communion et de la joie de constater le progrès d'autrui. Le respect, en fin de compte, fera qu'on ne consentira pas à vivre les exigences de la vie commune, y compris le contrôle de soi, comme une limitation de sa liberté, mais comme un cadeau d'ami et comme un acte de culte à la présence du Seigneur là au milieu de ceux qui sont réunis en Son Nom.

5. Avec une attention spéciale pour les gens fragiles

Personne ne peut nier que le missionnaire se réalise lui-même en imitation fidèle de l'idéal du premier missionnaire envoyé pour sauver le genre humain. Mais la vision vincentienne s'est centrée sur Jésus Christ envoyé pour évangéliser les pauvres. *C'est ce qu'il a fait et*

⁴² R.C. VIII, 2.

*ce qu'il veut continuer à faire par notre intermédiaire*⁴³. Parmi les pauvres, ce furent les malades qui méritèrent l'attention du Christ, surtout si par-dessus le marché ils étaient pauvres. Ici aussi Saint Vincent propose aux missionnaires un regard attentif aux malades.

On ne peut s'empêcher d'être surpris de voir que dans un si petit livre, consacré à l'organisation de la vie de la Congrégation, on ait dédié un chapitre entier à ce qui concerne les malades. Le P. Vicente de Dios a commenté récemment dans *VINCENTIANA* ce thème⁴⁴.

Dans ce chapitre, le VI^o des Règles Communes, il convient de signaler quatre points ayant une référence communautaire. 1^o Nous devons avoir soin de visiter les malades et de les aider, parce que c'est une des choses que *le Christ faisait et recommandait avec le plus de fréquence*⁴⁵, et nous voulons faire ce qu'il a fait et à la façon dont il l'a fait⁴⁶. 2^o Ils *nous représentent Jésus Christ*⁴⁷ et sa rencontre avec eux se transforme en une rencontre avec Lui qui considère comme fait à lui-même ce service rendu. 3^o Le don de soi à la mission doit remplir complètement toute notre vie, fût-ce même les moments de fragilité en cas de maladie, qui nous situent comme sur une nouvelle *chaire pour y prêcher les vertus chrétiennes; surtout la patience et la conformité à la volonté de Dieu*⁴⁸. 4^o Cette participation toute spéciale à la mission, qu'est la maladie, doit se réaliser à partir de notre appartenance à la communauté et devra être soumise à l'obéissance non seulement aux techniciens de la santé mais aussi au supérieur de la maison⁴⁹. A partir de la relation avec l'obéissance, nous transformons ainsi notre maladie en un acte de service au bien de la communauté.

Traduction : FRANÇOIS JOSEPH BRILLET, C.M.

⁴³ SV XII, 79.

⁴⁴ VICENTE DE DIOS, « De ce qui concerne les malades », dans *Vincentiana*, Année 52, n. 3, Mai-Juin 2008, pp. 204-212.

⁴⁵ R.C. VI, 1.

⁴⁶ R.C. VI, 1.

⁴⁷ R.C. VI, 2.

⁴⁸ R.C. VI, 3.

⁴⁹ R.C. VI, 3.4.